

COMMUNE DE CHAPAREILLAN
DEPARTEMENT DE L'ISERE ARRONDISSEMENT DE GRENOBLE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice	23
Présents	16
Votants	17

L'an deux mille vingt-deux, le 02 juin, le Conseil Municipal de la Commune de CHAPAREILLAN dûment convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente sous la présidence de Madame Martine VENTURINI, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 mai 2022

Présents : Martine VENTURINI, Valérie IMBAULT-HUART, Fabrice BLUMET, Emmanuelle GIOANETTI, Roland SOCQUET-CLERC, Gilles FORTE, Sylvie THOME, Annalisa DEFILIPPI, Gisèle MOTTA, Yann LIMOUSIN, Franck SOMMÉ, Lucas BEYSSON, Jean MIELLET, Olivier BOURQUARD, Anne MORRIS, Bruno BERLIOZ.

Absents et Excusés : Valérie SACLIER, Jean-Pierre VILLESSOUBRE, Stéphane ROCHE (pouvoir à Emmanuelle GIOANETTI) Valérie SEYSSEL, Malika MANCEAU, Christopher DUMAS, Suan HIRSCH.

OBJET : CONVENTION AVEC ENEDIS – APPUIS COMMUNS POUR LA
VIDEOPROTECTION
40 – 02/06/2022

Monsieur Yann LIMOUSIN, conseiller municipal, indique au conseil municipal que pour déployer la vidéoprotection sur le carrefour de la place du Pilon sans ajouter de nouveaux supports, une liaison fibre doit-être réalisée entre 2 poteaux électriques existants et le matériel vidéo installé sur le poteau d'arrivée.

Les études de charge réalisées par la société INEO montrent que les poteaux ne sont pas en surcharge. Enedis et TE38 ont donné un accord de principe à l'opération sous réserve de la régularisation d'une convention basée sur un modèle national type.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Yann LIMOUSIN,
Vu le modèle national type de convention,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention à intervenir avec ENEDIS et TE38 pour l'installation de la vidéoprotection sur 2 appuis existants place du Pilon.

Le conseil municipal adopte à 13 voix pour et 4 contre (Jean MIELLET, Olivier BOURQUART, Anne MORRIS, Bruno BERLIOZ)

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME

Martine VENTURINI
Maire



Affiché le : 09 JUIN 2022